

Avis d'Appel à la Concurrence

Acheteur public :
OPH de la Métropole du Grand Nancy
dénommé sous la marque
Office Métropolitain de l'Habitat (OMh) du Grand Nancy
32, rue Saint Léon – CS 95418 - 54054 NANCY Cedex
☎ 03.83.85.70.80
📠 03.83.85.71.69

☒ **Consultation passée par procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.**

☒ **Marché de maîtrise d'œuvre suivant les dispositions de l'article 90 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.**

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment de 30 logements.

Caractéristiques principales :

Activité principale du pouvoir adjudicataire : Logement et développement collectif.
Catégorie de Service : 12
Code NUTS : FRF 31

Mission complète de maîtrise d'œuvre y compris DIAG, OPC et EXE complète réalisée par un architecte seul, ou un architecte associé à un ou plusieurs bureaux d'études sous réserve de disposer de l'ensemble des compétences exigées dans les conditions de participation visées ci-après.

Adresse du bâtiment : 38 bis rue de Dieuze à Nancy (54000)

Début des prestations : dès notification (estimation : mi avril 2019).

Durée des travaux : 12 mois.

Début des travaux : janvier 2020

Budget prévisionnel des travaux : 470 000 € HT

Financement :

Emprunts, subventions et sur fonds propres de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy.

Délai de règlement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception du décompte, de la facture ou du mémoire à l'OMh (décret 2013-269 du 29 mars 2013).

Avance forfaitaire : sans objet.

Retenu de Garantie :

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée dans le cadre du présent marché.

Conditions de participation :***Critères de sélection des candidatures :***

- production des documents et attestations demandées.
- remplir les conditions prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899
- fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles 48 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Capacités technique et financière - références requises :

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Cette preuve peut être apportée par tout moyen et sous quelque forme que ce soit.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet de la présente consultation, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Références professionnelles,

La recevabilité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser la mission de maîtrise d'œuvre visée en objet :

- par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 3 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques de la présente opération.
- par certificats de qualification professionnelle. L'OPH de la Métropole du Grand Nancy accepte tout moyen de preuve équivalent.
- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- l'inscription à l'ordre des architectes

Les soumissionnaires devront disposer de compétences, à minima, dans les 4 domaines suivants :

- Architecture
- Fluide et génie climatique : électricité / chauffage / ventilation / plomberie
- thermique
- et OPC.

Si le candidat ne dispose que d'une partie des compétences énoncées ci-avant, elles peuvent être apportées par des co-traitants.

En cas de groupement, il sera pris en compte l'ensemble des compétences apportées par chacun des membres.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Détail donné dans le règlement de la consultation

Conditions de remise des plis :

Les candidats intéressés par cette consultation devront faire parvenir leur dossier selon les modalités visées au règlement de consultation.

Les dossiers doivent uniquement être déposés sous format électronique, sans obligation d'apposer de signature électronique. Toutefois, les candidats restent liés à leur offre pendant toute la durée de validité de celle-ci. La signature sera exigée lors de l'acceptation de l'offre par l'OPH.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

Forme juridique d'attribution :

Entreprise seule, groupement d'entreprises conjointes (avec mandataire solidaire) ou solidaires.

En cas de groupement, le mandataire est librement désigné au sein de l'équipe : architecte ou bureau d'études

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- **Valeur technique. Pondération : 40%**
- **Prix des prestations. Pondération : 40%**
- **Valeur environnementale. Pondération : 20%**

Le détail est donné dans le règlement de la consultation

Les variantes libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

<u>Date limite de réception des offres :</u>	22 mars 2019 à 17H00
---	-----------------------------

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements et obtention du dossier de consultation :

Le dossier est téléchargeable gratuitement et intégralement sur le site : www.marches-securises.fr

Il peut également être obtenu sur demande écrite auprès du service Marchés de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy – Caroline GRANDJEAN ou Fabien SAINT MICHEL - 32, rue Saint-Léon à Nancy (Email : cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr).

Pour tous renseignements, les entreprises pourront s'adresser auprès des intervenants suivants :

■ Fabien SAINT-MICHEL Service Marchés
fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

Ou

■ Caroline GRANDJEAN Service marchés
cgrandjean@omhgrandnancy.fr

ou via le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy.

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),

- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.
- Recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des mesures de publicité concernant l'attribution du marché précisant également les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne »).

Date d'envoi de l'avis : 22 février 2019

L'ensemble des consultations en cours est visualisable sur le site Internet de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy : www.omhgrandnancy.fr